

Année universitaire : 2022-2023

Composante : Langage, lettres et arts du spectacle, information et communication (LLASIC)

Statut de la formation : Ouverte en renouvellement AVEC modification du RDE ou des MCC

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme d'Université Français Langue Étrangère - DU FLE (formation en présentiel)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 11/04/2022

Date de passage en CSPM :

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Stéphanie Galligani

Régime : Formation initiale;Formation continue;Reprise d'études non financée

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	14	14
Formation continue	1	1
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Reprise d'études non financée	1	1

Préciser le niveau de la formation (niveau de sortie) : Niveau VI (Licence, Licence Pro, Maîtrise, Master 1)

Le niveau de la formation garantit un niveau de qualification professionnelle et non un niveau académique

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Je vais déposer une demande au RNCP : NON

Renouvellement ou premier dépôt :

Date dépôt RNCP :

Numéro de fiche RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le diplôme d'université français langue étrangère (DU FLE) a pour objectif d'offrir une première formation dans le domaine de la didactique du français langue étrangère et seconde. Il vise également une mise à niveau des enseignants et formateurs de FLE en activité à l'étranger ou en France et les étudiants n'ayant pas validé, dans le cadre de leur licence ou diplômes français, des enseignements relevant du domaine de la didactique du FLE, dans la perspective d'une poursuite d'études des diplômés du DU FLE en master mention Didactique des langues parcours français langue étrangère et seconde (master DDL parcours FLES) à l'Université Grenoble Alpes.

La formation en DU FLE se donne pour objectif l'acquisition des compétences suivantes :

- Acquérir des connaissances générales du domaine de la didactique des langues
- Acquérir les grands courants théoriques et méthodologiques qui ont façonné la didactique du FLE
- Consolider ses connaissances en linguistique afin de faciliter l'enseignement/apprentissage du FLE
- Étudier des œuvres d'art et des textes littéraires français et francophones dans le cadre de l'enseignement du FLE
- S'initier à une langue nouvelle et développer une analyse réflexive de cette expérience d'enseignement/apprentissage

Elle vise ainsi l'acquisition des principes et notions spécifiques à la didactique du FLE nécessaires pour candidater à la première année du master DDL parcours FLES, à l'instar du DSA (diplôme supérieur d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère) proposé par le CUEF (Centre universitaire d'études françaises) de Grenoble, du stage FIFLE (formation d'initiation à l'enseignement du français langue étrangère) du CUEF et du DAEFLE (diplôme d'aptitude à l'enseignement du français langue étrangère) proposé par l'Alliance Française de Paris.

Volume horaire de la formation : 144 heures organisées sur deux semestres.

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pour candidater au DU FLE en présentiel, vous devez :

- Être titulaire d'une licence ou d'un master obtenu(e) dans une université française quelle que soit la spécialité

OU

- Être inscrit en 3ème année de licence dans une université française durant l'année universitaire (certificat de scolarité à fournir)

OU

- Être titulaire d'un diplôme français équivalent ou supérieur à Bac+3

OU

- Obtenir un avis favorable à votre demande de VAPP. Si vous ne réunissez pas les conditions d'admission mais que vous disposez d'une expérience significative d'enseignement du FLES, vous pouvez déposer une demande de validation des acquis professionnels et personnels - VAPP (voir date de campagne de candidature)

Pour les candidats ne pouvant justifier d'un diplôme français, vous pouvez candidater en DU FLE si vous êtes :

- Titulaire d'un diplôme étranger (minimum bac+3) délivré par une université étrangère dont la langue française est la discipline principale.

ET

- Titulaire d'une certification en langue française de niveau B2 minimum (certification qui évalue obligatoirement les 4 compétences, par exemple le DELF B2) ou d'un diplôme de niveau licence ou master d'une université française.

2.2 Conditions d'admission

Le dépôt de candidature en DU FLE s'effectue via l'application eCandidat. La liste des pièces à fournir est consultable directement sur l'application.

Les dates des candidatures sont disponibles via ce lien : <https://llasic.univ-grenoble-alpes.fr/diplome-d-universite/>

Attention. Pour les candidatures au DU FLE relevant d'une VAPP, les dates de la campagne de candidature sont différentes.

Tous les dossiers de candidature sont examinés par une commission pédagogique.

En cas de réinscription, vous devez déposer un nouveau dossier de candidature sur l'application eCandidat.

Public visé : étudiants en formation initiale et en formation continue, adultes en reprise d'études.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : de septembre à juin

Volume horaire de la formation : 144 heures organisées sur deux semestres.

Durée de la formation : 1 an

Formation semestrialisée : Oui

Volume horaire de la formation : 144 heures

Nombre d'ECTS : 18

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

MCCC DU FLE IN SITU 2022-2023.xlsx

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Pour l'EC "Apprentissage réflexif d'une langue nouvelle", l'étudiant devra choisir parmi les langues proposées par le Service des langues de l'Université Grenoble Alpes, une langue étrangère très éloignée de celle(s) que l'étudiant a déjà apprise(s) et/ou étudiée(s). L'objectif est de s'initier à une langue nouvelle qui donnera lieu à un rapport réflexif fondé sur cette expérience d'enseignement/apprentissage.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Les enseignements du DU FLE sont mutualisés avec ceux de l'OFC de Licence 2 et 3 Sciences du langage :

- Didactique du FLE : notions et approches méthodologiques
- Linguistique théorique et appliquée au FLE
- Enseigner à des publics à besoins spécifiques
- Approches de la littérature dans l'enseignement du FLE

- Méthodologie du rapport d'apprentissage d'une langue nouvelle

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire :

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

Le régime du contrôle continu engage l'assiduité obligatoire des étudiants à tous les enseignements du DU FLE y compris à celui de langue nouvelle dispensé par le Service des langues de l'Université Grenoble Alpes.

Absences aux examens :

Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'épreuve de Contrôle Continu (CC) concernée.

Les étudiants en absence justifiée (ABJ) se voient affecter un zéro à l'épreuve de CC, sauf s'il est possible de leur proposer une épreuve de rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

Jury de 1ère session : juin

Jury de 2e session : juillet

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Il n'y a pas de compensation entre les 2 semestres ; il faut donc obtenir la moyenne à chaque semestre pour valider le DU FLE.

Les notes des éléments constitutifs (EC), s'ils sont acquis, sont automatiquement conservées pour la session de rattrapage.

En cas de non validation du semestres 1 et/ou du semestre 2 en première session, les notes des EC inférieures à 10 ne sont pas conservées pour la session de rattrapage.

La renonciation à tout EC validé n'est pas possible. Un EC définitivement acquis ne peut pas être repassé.

Les EC crédités d'ECTS sont capitalisables.

Article 7 : Redoublement

En cas de redoublement, l'étudiant devra déposer un nouveau dossier de candidature sur l'application eCandidat et s'acquitter des droits universitaires en vigueur.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 243 euros

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs Formation continue : 10 €/heure (144 heures de formation)

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Reprise d'études non financée :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Conformément à l'article 14 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master : " Lorsqu'ils sont confrontés à des situations exceptionnelles affectant le déroulement normal des examens, les établissements peuvent adapter les modalités d'évaluation en garantissant la qualité des diplômes délivrés, notamment en recourant aux usages du numérique. *

*En cas de contexte sanitaire qui restreindrait la présence sur site des étudiants et des enseignants, les MCCC seront adaptées vers des enseignements et un contrôle des connaissances via des moyens numériques comme le permet le décret n°2017--619 du 24 avril 2017 relatif à la mise à disposition d'enseignements à distance dans les établissements d'enseignement supérieur. Les matières ou EC pour lesquelles le distanciel n'est pas possible seront neutralisés.s.